

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/05/2020

Dossier complet le :

19/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-4693

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium animalier sur la commune de HÉRIC (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIAF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien HANOKA, directeur

RCS / SIRET

4 1 8 5 8 0 0 1 5 0 0 0 4 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Rubrique 2740 "Incinération de cadavres d'animaux de compagnie" Autorisation A-1
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Rubrique 2718 "Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793" Déclaration DC (moins de 1t stockée)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucune démolition n'est à prévoir sur le site.

Création d'un crématorium animalier sur une parcelle d'une surface de 4 003 m² (cadastre : 000 X0 n°58_lot_S208), comprenant :

- Surfaces d'espaces verts : 956 m²

- Emprise au sol du bâti de 1 528 m²

- Surface de la voirie : 878 m²

- Surface de parking : 400 m² comprenant 17 places visiteurs occasionnelles type Evergreen, 6 places visiteurs en enrobé, 5 places réservées aux véhicules de service et 4 places pour le personnel

La parcelle se situe sur une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) définie par le PLUi approuvé en décembre 2019

Voir annexe 4 - Plan de masse du projet

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande croissante concernant la crémation animale. En moyenne en France, on peut compter un animal de compagnie pour 3 habitants.

Il existe actuellement un seul crématorium animalier sur le département de Loire Atlantique :

- Le crématorium de Guérande se trouve à 59 km au sud du projet (trajet : 52 minutes en voiture).

Le crématorium animalier proposera un accompagnement au deuil animalier pour les chiens, les chats, les équidés et les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).

A ce jour, il n'existe aucun crématorium animalier dans la région pouvant accueillir les crémations d'équidés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (dépôts des dossiers réglementaires, consultation des entreprises, analyse des offres) est prévue sur environ 8 mois et les travaux sont prévus sur une durée totale de 12 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante :

- 1 mois de préparation de chantier, 11 mois de "travaux".
- Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle d'environ 5 000 crémations à terme (soit la crémation d'environ 13 175 animaux, puisque des crémations collectives seront faites). La première année, on estime le nombre de crémations à 1 250.

Le crématorium comprend 3 fours (2 installations de faible capacité pour les animaux de compagnie et 1 installation de grande capacité pour les équidés), installés dans un local dédié, munis d'un dispositif d'introduction des cercueils, d'un système de récupération et de traitement, conditionnement.

Le local dédié à la crémation est coupe-feu 2h.

Les animaux seront conservés dans une chambre froide dans des sachets étanches et la pièce possèdera un sol lessivable.

Au niveau des rejets, ils respecteront les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018.

Au niveau de l'accès à la parcelle, l'entrée et la sortie des véhicules se feront via une voie d'accès provenant du giratoire de la zone d'activité de Saint-Clément de la Croix.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre R122-2 du Code de l'Environnement

Le projet est soumis au permis de construire au titre L et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le projet sera également conditionné par l'autorisation du préfet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	4 003 m ²
Surface du bassin-versant interceptée	0.0 ha
Surface totale :	0.4 ha
Surface bâtie - emprise au sol	1528 m ²
Capacité d'accueil (salle cérémonie)	6 personnes affectées au site (personnel) et 76 visiteurs
Capacité parking	27 places de stationnement

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle cadastrale : 000 XO 58

SAINT CLEMENT DE LA CROIX
44 810 HERIC

Voir annexe 2 - Plan de situation

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 39' 20" 0 Lat. 47 ° 22' 23" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la ZNIEFF de type II "Zone bocagère relictuelle d'Héric et de Notre-Dame-des-Landes" Une partie de la ZAC déjà aménagée se trouve également dans la ZNIEFF. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La plus proche se situe à environ 12 km. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est proche du périmètre du plan d'exposition au bruit de la route nationale N137 (mais non concernée). (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides délimitées sont proches du projet mais située à l'extérieur de l'emprise du projet (150m au sud). D'après la carte sur les milieux potentiellement humides de la France métropolitaine du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, aucun milieu potentiellement humide n'est situé sur la zone de travaux. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est classée en zone sismique de niveau 3 (modérée) et elle est concernée par des inondations : elle fait partie d'un programme de prévention (PAPI Sèvre nantaise) Le territoire du projet n'est concerné ni par un PPRN, ni par un PPRT. La commune est traversée par une canalisation de gaz naturel mais la zone du projet n'est pas concernée (voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : "FR5200624 : Marais de l'Erdre" situé à environ 11 km au nord du projet. (voir annexe 6 - localisation des sites à enjeux environnementaux)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à quelques centaines de litres par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZNIEFF. Cependant, la biodiversité au niveau du projet est très faible puisque les anciennes parcelles agricoles ont été aménagées dans le but d'accueillir de nouvelles activités dans la ZAC Erette / Grand'haie. De plus, une bande d'espace naturelle sera toujours présente au nord du projet, permettant l'éventuel passage d'animaux. A noter également que le projet et la ZAC se situent en bordure de la ZNIEFF.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 11 km de la zone du projet : le crématorium n'aura aucun impact sur les habitats ou espèces du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur d'anciennes parcelles agricoles. En effet, le PLUi approuvé le 18 décembre 2019 place maintenant la parcelle dans une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en secteur urbain à vocation d'activités économiques. Les voiries et parcelles ont déjà été aménagées pour rendre possible la construction sur ces nouvelles parcelles de la ZAC. (voir Annexe 12 : Plan de la ZAC et Annexe 3 : Photographies du site)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'installations industrielles dans un rayon de : 500 m : 1 1 000 m : 3 Les installations sont dans le domaine logistique : le projet n'est donc concerné par aucun risque technologique. (voir annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(voir annexe 7 - Descriptif Georisques)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018 (voir annexe 9 - Description technique Four) Les locaux en lien direct avec les cadavres d'animaux respectent la distance de 10 mètres avec la limite de l'établissement et la distance de 100 mètres avec les habitations les plus proches (voir Annexe 5).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible : il est estimé que seules 5 à 10% des crémations ont des visiteurs. Lors de celles-ci, on estime le nombre de visiteurs à 3/4 en moyenne. Le reste du trafic est engendré par les employés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores engendrées par le trafic seront très faibles. Ainsi l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime. (voir annexe 9 - Description technique et annexe 10 - Acoustique)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le crématorium fonctionne exclusivement en période diurne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Les rejets respectent les valeurs limites de l'article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018. Dans le cadre du suivi ICPE du rejets atmosphériques, les résultats seront communiqués à la préfecture (voir annexe 9 - Description techniques Four et annexe 11)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment et de parkings qui vont imperméabiliser la zone nue actuelle. Ainsi il y aura des rejets liquides (eaux de ruissellement) : l'eau sera gérée par un ouvrage de stockage, avec un débit de fuite de 5L/s/ha (défini par la communauté de communes) vers le réseau d'assainissement des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera uniquement des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents-habitants dans le réseau collectif de la ville (aucun effluent de process de crémation).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets courants seront assimilés à des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...). Le projet sera également un lieu de regroupement de DASRI qui seront déposés par divers professionnels et stockés dans un local dédié. La traçabilité des dépôts sera effectuée (lors du dépôt, puis lorsqu'un prestataire spécialisé emmènera les DASRI vers un centre de traitement). La quantité estimée ne dépasse pas quelques dizaines de kilogrammes par an.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé précédemment, la parcelle ne fait plus partie d'une zone agricole d'après le PLUi : elle fait partie intégrante de la ZAC Erette / Grand'haie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sur les parcelles voisines, d'autres projets vont également voir le jour dans le cadre de l'agrandissement de la ZAC :

- sur la parcelle à l'ouest : société Kerleroux (domaine des travaux publics, déconstruction et désamiantage)
- sur la première parcelle à l'est : pas de projet défini
- sur la seconde parcelle à l'est : société Godard Charpente

En dehors des phases de travaux, les incidences du 6.1 ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec les autres projets de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'installation sera conforme a minima à l'arrêté du 6 juin 2018 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.

Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne : en période diurne, les nuisances sonores sont très limitées.

(voir annexe 10 - Acoustique et annexe 11 - Approche Climatique et rejets)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait être dispensé d'étude environnementale, car ce projet répond aux normes sur le rejet dans l'atmosphère en conformité avec l'arrêté du 06/06/2018. De plus, les quantités de DASRI stockées sur le site seront très faibles (quelques dizaines de kilogrammes) et seront déposées dans un local dédié.

Le site est également éloigné de sites Natura 2000 : il n'aura pas d'incidences sur celles-ci. La présence du projet dans une ZNIEFF n'aura qu'une très faible incidence sur milieu naturel puisqu'il est situé dans une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) définie par le PLUi approuvé en 2018. Il n'est également dans aucun périmètre de protection (de captages, de Monuments Historiques, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact Annexe 2 - Plan de situation au 1-25 000 et 1-150 000 Annexe 3 - Photographies du site Annexe 4 - Plan de masse du projet Annexe 5 - Plan des abords Annexe 6 - Localisation des sites à enjeux environnementaux Annexe 7 - Descriptif www.georisques.fr Annexe 8 - Localisation des sites à enjeux technologiques Annexe 9 - Description technique du four Annexe 10 - Acoustique Annexe 11 - Approche Climatique et Rejets Annexe 12 - Plan de la ZAC

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bailly-Romainvilliers

le,

19 mai 2020

Signature

